

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT 2023

ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Ofi Invest Asset Management, issue de la fusion de OFI Asset Management et Abeille Asset Management, est une société du groupe Ofi invest, membre d'Aéma Groupe (Macif, Abeille Assurances, Aésio mutuelle).

Le présent rapport porte sur l'exercice 2022 de l'entité Abeille Asset Management

Date de publication : juin 2023

Données au 31/12/2022



Ofi invest
Asset Management

Sommaire

Introduction	3
I.Démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG (environnemental, social et de qualité de gouvernance).....	5
II.Moyens internes pour contribuer à la transition	10
III.Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....	12
IV.Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	15
V.Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	25
VI.Calcul Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR) ...	30
VII.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants	33
VIII.Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.....	37
IX.Informations relatives aux indicateurs d'incidence négatives (PAI) en matière de durabilité	38
X. Annexes	47

Introduction

À la suite de la cession d'Aviva France, en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement est en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

Enfin, ce détachement définitif du groupe Aviva Plc puis le rapprochement avec Aéma Groupe c'est parachevé par la fusion d'Abeille Asset Management avec l'entité OFI Asset Management pour créer Ofi invest Asset Management. A ce titre, le présent rapport sera réalisé pour cette entité commune dès 2024.

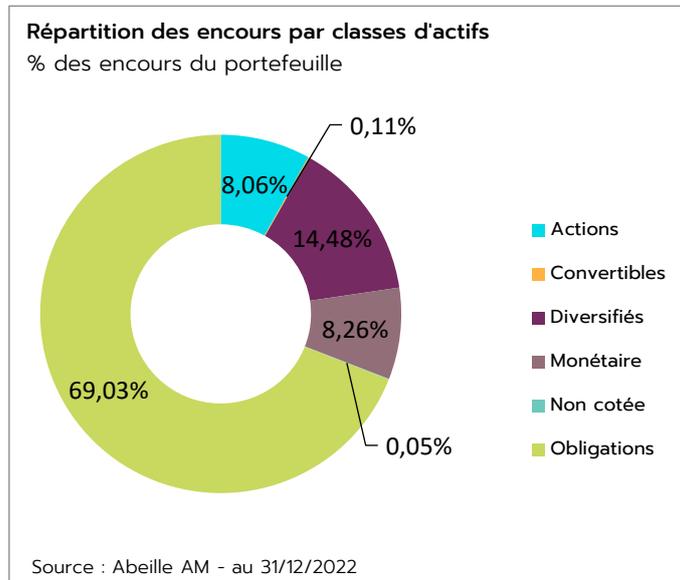
L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

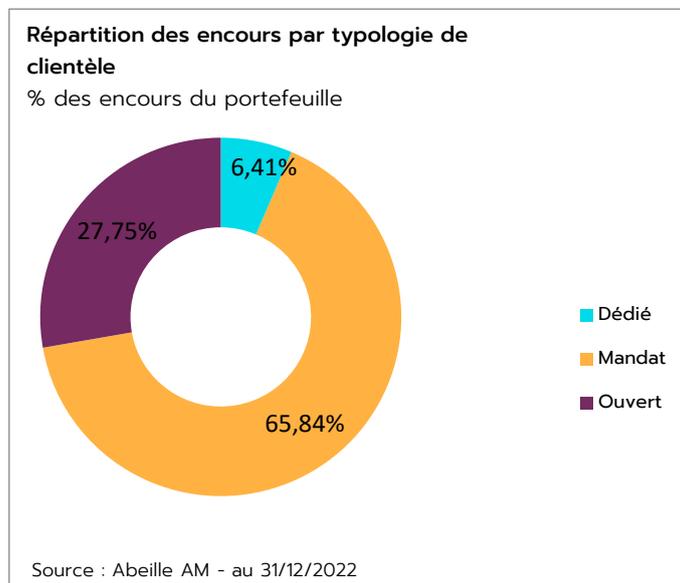
- La politique de vote et d'engagement présentée est celle d'Abeille Asset Management. En 2021, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet seront déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

Abeille Asset Management est un gérant d'actifs possédant une expertise dans tous les grands marchés financiers : actions, obligations, monétaires, actifs réels et fonds immobiliers. Nous avons une parfaite connaissance des besoins des investisseurs de long terme et de la gestion des risques financiers et extra financiers. Abeille Asset Management gère pour le compte de tiers 104 milliards d'euros à fin décembre 2022, répartis comme suit :

Répartition des encours par classes d'actifs d'Abeille Asset Management à fin 2022



Répartition des encours gérés par Abeille Asset Management par typologie de clientèle à fin 2022



I. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG (environnemental, social et de qualité de gouvernance)

- a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Pour Abeille Asset Management, l'Investissement Responsable est une gestion de conviction. En intégrant les enjeux de responsabilité autour de la durabilité dans nos processus et produits d'investissement, nous visons à améliorer à la fois notre prise en compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et nos performances d'investissement tout en contribuant à créer des solutions d'investissement plus durables et adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux à venir. En tant que gestionnaire d'actifs, notre envergure et notre influence nous aident à conduire le changement nécessaire pour bâtir un avenir dans lequel nos clients pourront prendre leur retraite sereinement et dans un monde en ordre de marche pour faire face aux enjeux ESG actuels et futurs.

La notion de responsabilité est ancrée à tous les niveaux de notre organisation, à commencer par notre culture d'entreprise mais également dans l'esprit de nos employés et au sein de nos processus internes. Notre connaissance des enjeux ESG, des risques associés et de leurs opportunités, nous aide à remplir notre mission d'investisseur actif et engagé et à mieux prendre en compte les attentes de nos clients.

La stratégie d'Abeille Asset Management met l'Investissement Responsable et les enjeux de la finance durable, au cœur de nos préoccupations. Cette stratégie repose particulièrement sur 3 axes :

- Nous intégrons ainsi les principaux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement pour les portefeuilles labellisés ISR ou Article 8 SFDR, en nous appuyant sur des données et des points de vue qui vont au-delà de l'analyse financière. Nos gérants de portefeuilles ont à leur disposition les moyens nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et bénéficient d'une expertise ESG intégrée dans le processus d'investissement pour favoriser une meilleure prise en compte des risques financiers et extra-financiers.
- En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous nous appuyons sur nos initiatives d'engagement, sur notre pratique du vote aux Assemblées Générales via AIGSL et sur nos décisions d'investissement pour contribuer à une transition équitable. Nous investissons et accompagnons, si nécessaire et en accord avec notre politique de vote et d'engagement, les entreprises dans lesquelles nous avons investi sur la durée et veillons à établir avec elles des partenariats pour renforcer leurs engagements autour des enjeux de durabilité. Ainsi, nous dialoguons et votons activement afin de promouvoir la bonne gouvernance et une pratique commerciale durable, pour des investissements de qualité.
- De même, en 2022, dans le cadre du TSA avec AIGSL, nous avons soutenu les mesures de politiques publiques et nous avons défendu la mise en place d'une finance durable aux niveaux national, européen et mondial. Nous collaborons et partageons notre savoir-faire avec nos clients, les pouvoirs publics et les autorités de supervision afin de contribuer à façonner

un avenir durable pour tous. Nous avons à cœur de réformer les marchés de capitaux et de donner les moyens à nos clients de faire des choix avisés.

En 2022, dans le cadre du TSA avec AIGSL, Abeille Asset Management a mis à profit ses années d'expérience de dialogue avec les responsables politiques, les instances décisionnaires et les parties prenantes, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs, pour tenter d'avoir un discours qui porte. Notre objectif est de mettre en évidence les dysfonctionnements de marché auxquels les intervenants ne peuvent pas remédier seuls et qui nécessitent des mesures réglementaires efficaces.

b. Moyens d'information utilisés par l'entité

Ce rapport est disponible sur le site institutionnel www.ofi-invest-am.com.

c. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

En 2021, le Règlement Européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a vu le jour, avec pour objectif principal d'œuvrer pour la finance durable en informant clairement sur les caractéristiques extra-financières des produits.

A cet effet, le règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- Les produits relevant de « l'article 9 » ont un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « l'article 8 » promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « l'article 6 » intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans les investissements, nous avons fait évoluer les principaux produits de notre gamme vers des produits Articles 8, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales, représentant un total de 85 milliards d'euros, soit 75% des encours, en 2022.

a) OPC internes

Classification SFDR	Encours en euros	Nombre de fonds	Poids en encours
Article 8	12 571 490 698	38	43,46%
Article 6	16 354 279 382	49	56,54%
Total	28 925 770 081	87	100%

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

Veillez retrouver en annexe le détail des OPC mentionnés ci-dessus.

b) OPC externes

Classification SFDR	Encours en euros	Poids
Article 9	199 575 802,00 €	0,83%
Article 8	13 840 068 987,00 €	57,43%
Article 6	7 274 356 272,00 €	30,19%
NA	2 783 389 200,00 €	11,55%
Total	24 097 390 261,00 €	100,00%

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

Les OPC catégorisés NA sont des fonds pour lesquels nous ne sommes pas en capacité d'avoir la classification SFDR.

- d. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le D) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

a) Label ISR

Parmi les produits article 8 cité précédemment, nous avons développé une large gamme de fonds labellisés ISR "Investissement Socialement Responsable" permettant de couvrir l'ensemble des classes d'actifs. Ainsi, en 2022, nous avons 27 fonds labellisés représentant un total de 11,5 milliards d'euros (avec délégation), soit 11% des encours.



Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion du fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information. Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds.
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion.
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille.
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue).
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG et droits humains.

Vous pouvez retrouver en annexes l'ensemble des référentiels et guide d'utilisation complets du Label ISR

b) Initiatives de place

En 2022, via AIGSL, nous étions également partenaires des coalitions qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart des regroupements auxquels nous participons comprennent un volet climatique fort :

Dans le cadre de la fin du TSA entre Abeille Asset Management et AIGSL, nous sommes en cours d'étude pour rejoindre de nouveaux regroupements, ou réintégrer ceux dont nous faisons partie via AIGSL, notamment ceux mentionnés ci-dessous :

- FAIRR initiative
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), dont le groupe des PRI sur les droits humains
- Taskforce on Climate-related Financial Disclosure
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)

- Climate Action 100+
- Forum de l'Investissement Responsable
- IAHR - Investor Alliance for Human Rights : plateforme d'action collective pour l'investissement responsable ancrée dans le respect des droits fondamentaux des personnes

De plus, courant 2022 nous avons participé à la promotion du Carbon Disclosure Project (CDP) et nous nous engageons aux côtés des entreprises et des organisations internationales pour trouver un consensus sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique, à la fois pour les entreprises et les autorités publiques, mais également pour les autres parties prenantes.

Abeille Asset Management est également membre de l'Eurosif, réseau européen ayant pour vocation de promouvoir l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la gestion financière, principalement à travers du lobbying auprès des institutions européennes, la publication de rapports de recherche et l'organisation d'événements pour sensibiliser les investisseurs aux enjeux ESG.

II. Moyens internes pour contribuer à la transition

- a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données

Fournisseurs de données

En termes de données ESG, nous nous appuyons sur MSCI, notre fournisseur principal de données ESG et Climat, qui offre une bonne couverture des émetteurs et une granularité d'informations satisfaisante pour les critères ESG, selon nous.

Les autres fournisseurs de données auxquels nous avons recours sont cités ci-dessous. Un détail non exhaustif est également fourni indiquant le besoin d'utilisation pour les différentes équipes utilisatrices.

- ISS SDG Solutions Assessment pour l'analyse et le suivi des Objectifs Développement Durable (ODD)
- ISS Proxy Voting pour l'analyse et le suivi des votes
- CBI pour l'analyse et le suivi des Green Bonds
- CDP pour l'analyse et le suivi Climat
- Clarity AI Premium pour les données liées à la réglementation SFDR et à la Taxonomie européennes
- Carbon4Finance sur le sujet de la biodiversité

Les frais directs dédiés à l'ESG se sont ainsi élevés à 719k€ pour l'année 2021, avec le détail ci-dessous :

- Bases de données ESG : 467k euros
- Cotisations (Label ISR et Forum pour l'Investissement Responsable) : 57k euros
- Prestataires externes : 195k euros

- b. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions

Les équipes d'Abeille Asset Management ont agi à différents niveaux en 2022 pour renforcer les capacités internes afin de déployer la stratégie ESG, notamment en dispensant des formations sur la finance durable aux collaborateurs.

Suite à la formation dispensée à tous nos employés par Novethic courant 2021, nos équipes RH et ESG ont organisé une nouvelle formation en 2022 afin de répondre aux enjeux spécifiques et concrets de l'ensemble des métiers représentés dans notre entité. Ainsi, nous avons établi trois familles de métiers différentes pour lesquelles l'approche de la formation fût aménagée selon leurs besoin quotidiens. Nous avons travaillé avec l'organisme Moonshot Consulting pour créer quatre modules de formation de 2 heures chacun, autour du cadre réglementaire, le climat ou encore le marché ESG, suivis donc par chacune des famille de métiers. La quatrième et dernière session avait d'ailleurs pour but de confronter chaque famille, en réunissant des employés de différentes équipes et animer des échanges sur les enjeux ESG liés à leurs fonctions.

En parallèle, Abeille Asset Management a pris en charge le coût de la formation et de l'inscription à l'examen du CFA ESG. Sur l'année, 22 collaborateurs se sont inscrits à l'examen (dont 5 personnes ayant quittées les effectifs soit 18 collaborateurs à date), et 3 ont déjà obtenu la certification à fin 2022. Enfin, la certification AMF ESG a été obtenue par 54 collaborateurs.

Nombre de personnes formées à l'ESG :

- 100 collaborateurs, tous départements confondus dont 98 ayant suivis la formation Moonshot
- 3 collaborateurs ayant obtenu le CFA ESG

Nombre d'heures totales de formations ESG dispensées :

- 1 913 heures de formation contre 384 en 2021

III. Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

- a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que ce dernier contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences

Le Directoire d'Abeille Asset Management définit la stratégie de la société de gestion et plus particulièrement la stratégie ESG. De nombreuses équipes telles que l'équipe de risques, les équipes de gestion, ou encore l'équipe ESG, collaborent afin d'identifier, gérer et réduire les risques ESG et climatiques.

Afin de garantir une intégration des sujets ESG à tous les niveaux, Abeille Asset Management a instauré un système de gouvernance ESG doté de contrôles efficaces et robustes, proportionné à la nature et complexité de ses opérations. Ce système permet en particulier d'intégrer les risques et les opportunités liés à l'ESG dans les processus décisionnels et les métiers. Tous les sujets ESG structurels sont discutés par les membres du Directoire qui valident leur mise en place opérationnelle.

En 2022, un Comité ESG mensuel pour les actifs liquides permet aux équipes de gestion, risques, etc. d'être informées des avancées et impacts ESG au sein d'Abeille Asset Management qu'ils soient d'ordre opérationnels ou règlementaires. Le Comité ESG est aussi un forum de discussions privilégié sur les enjeux ESG, notamment avec les équipes de gestion.

Par ailleurs, un Comité ESG trimestriel pour les actifs illiquides a pour objectif d'encourager la prise en compte des considérations ESG dans les portefeuilles immobiliers, d'assurer le suivi des différents projets relatifs à l'ESG immobilier en cours au sein d'Abeille Asset Management et d'assurer un suivi opérationnel de la poche immobilière des fonds immobilier labellisés ISR. Ce Comité définit et valide également la stratégie d'intégration ESG dans la gestion immobilière.

De plus, la mise en œuvre opérationnelle des enjeux ESG liés aux mandats d'Abeille Assurances est coordonnée au sein du Comité ESG-Climat, qui réunit les représentants des équipes de gestion d'Abeille Asset Management et des directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE et Risque), et se réunit sur une fréquence trimestrielle.

Depuis leur présence au sein des différents Comités liés à l'ESG, les membres du Directoire, l'organe de direction en place au sein d'Abeille Asset Management, se sont imprégnés des enjeux ESG.

Ils prennent part également à des réunions avec l'équipe ESG sur les thématiques de la finance durable. Afin de pouvoir y participer dans les meilleures conditions, ces derniers, au même titre que l'ensemble des collaborateurs d'Abeille Asset Management, ont suivi des formations dédiées. Pour plus de détail, voir la partie « II.b. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions ».

- b. Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

La politique de rémunération d'Abeille Asset Management prévoit les modalités d'appréciation des contributions de chaque collaborateur aux succès de l'entreprise et la répartition individuelle de l'enveloppe de rémunération variable.

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle (à minima annuelle), formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et la contribution individuelle des collaborateurs à plusieurs critères, y compris :

- atteinte des objectifs individuels fixés par Abeille Asset Management en termes de respect des critères ESG et, pour les personnes concernées,
- atteinte le cas échéant des objectifs individuels liés à la prise en compte effective des risques de durabilité dans le process d'investissement ou de conseil en investissement ;

Nous disposons, dans le cadre de notre gouvernance, d'un Comité des Rémunérations et des Nominations, émanation du Conseil de Surveillance de la société, dont les membres n'exercent aucune fonction – exécutive ou non - au sein d'Abeille Asset Management et dont la composition et les règles de fonctionnement sont fixés par les Terms of Reference (termes de référence) dudit Comité tels que validés par le Conseil de Surveillance.

En 2021, 10 indicateurs de performance liés à l'ESG ont été définis et intégrés dans la politique de rémunération applicable en 2022 concernant les thématiques suivantes : la formation ESG des collaborateurs, l'intégration de l'ESG dans les processus d'investissement, la bonne mise en œuvre des processus liés à l'ESG et l'offre ESG.

Tous les collaborateurs doivent à minima suivre une formation liée à l'ESG. Les gérants de portefeuilles, l'équipe ESG, les membres du directoire et les équipes produits sont concernés par les autres thématiques mentionnées ci-dessus.

- c. **LOI RIXAIN – EGALITE FEMMES / HOMMES PARMIS LES EQUIPES, ORGANES ET RESPONSABLES CHARGES DE PRENDRE DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT**

La loi adoptée le 24 décembre 2021 et publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2021 sous le n° 2021-1774 (dite loi Rixain) a introduit un nouvel article dans le Comofi (sous le n° L. 533-22-2-4, à la sous-section 2 de la section 5 du chapitre III du titre III du livre V « Les prestataires de services »), lequel dispose que « Les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les résultats obtenus sont présentés dans le document mentionné au II de l'article L. 533-22-1. Cet objectif est actualisé chaque année. »

Abeille Asset Management, est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier et que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut avoir une incidence majeure sur les performances des investissements et les résultats qu'obtiennent les clients ; elle entend appliquer cette approche tant dans le choix des entreprises dans lesquelles elle souhaite investir que dans sa propre gouvernance et a donc de longue date souhaité assurer, autant que faire se peut, une représentation équilibrée hommes/femmes au sein de ses équipes, notamment de gestion.

Ainsi et au 31 décembre 2022, les femmes représentaient, au sein d'Abeille Asset Management, 28% des effectifs des équipes en charge de la gestion de l'ensemble des actifs qu'Abeille Asset Management gère directement ou du fait d'une délégation qui lui aurait été confiée, en ce compris les équipes en charge de l'analyse au sein de la société de gestion.

Ce rappel effectué, il est précisé que, compte tenu de ses perspectives de développement et de ses besoins en recrutement, tels qu'anticipés à ce jour, Abeille Asset Management s'est fixé un objectif visant à minima à maintenir ce niveau de représentation et, dans la mesure du possible et si les conditions, en fonction des départs auxquels elle ferait face/des candidatures qu'elle recevrait, le lui permettent, à porter celui-ci à 40% de femmes au sein des équipes de gestion sous 3 ans.

Cette évolution sera suivie annuellement et relatée dans le cadre du rapport établi par Abeille Asset Management en application de la Loi Energie Climat.

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

a. Présentation de la politique de vote et bilan

Le vote est un élément crucial du processus d'investissement, depuis 1994 nous sommes dotés d'une politique de vote. Cette politique de vote est revue chaque année et approuvée par le Directoire d'Abeille Asset Management.

Depuis 2001, nous intégrons les informations sur la responsabilité et la performance des entreprises dans nos votes, étant l'un des premiers gestionnaires d'actifs à le faire au niveau mondial. Nous exerçons activement nos droits d'actionnaires pour promouvoir des pratiques responsables et durables dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Nous cherchons à établir une relation de soutien et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Soucieux de comprendre le contexte commercial spécifique d'une entreprise et reconnaissant qu'aucun modèle de gouvernance unique ne peut ou ne doit s'appliquer à toutes les entreprises, nous examinons attentivement les explications qu'elles nous fournissent afin de justifier les écarts par rapport aux meilleures pratiques, et garantir que les dispositions sur mesure offrent les contrôles, les équilibres et les protections nécessaires aux investisseurs.

Nous attendons des entreprises qu'elles respectent l'esprit de la bonne gouvernance et tenons compte des pratiques antérieures pour former nos opinions.

Sur l'année 2022 et grâce à son rattachement fonctionnel à AIGSL, Abeille Asset Management n'a pas directement géré ses votes. De par son Transitional Service Agreement (TSA), Abeille Asset Management a délégué à AIGSL ses votes jusqu'au 31/12/2022. Le vote est à présent géré par un fournisseur de services de vote par procuration (proxy) depuis janvier 2023.

La stratégie d'engagement d'Abeille AM concerne l'ensemble des émetteurs privés détenus en direct.

Les tableaux ci-dessous¹ présentent les principaux résultats de la politique de vote d'Abeille Asset Management au titre de l'année 2022 :

Votes	
Nombre total d'AG où nous avons voté	1051
Nombre total de résolutions votées	18026
Nombre total de résolution	18385

¹ Source : AIGSL

Pourcentage d'AG où nous avons voté	98%
Pourcentage de résolutions votées	98%
Pourcentage de résolutions pour lesquelles nous n'avons pas soutenu la direction	24.8%
%Pourcentage de propositions salariales pour lesquelles nous n'avons pas soutenu la direction	45.5%
Nombre total de résolutions externes votées	480
Pourcentage de vote en faveur des résolutions externes liées à la gouvernance	61.4%
Nombre total de résolutions externes gouvernance votées	298
Nombre total de résolutions externes environnementales votées	62
Pourcentage de vote en faveur des résolutions externes environnementales	53.2%
Nombre total de résolutions externes sociales votées	87
Pourcentage de vote en faveur des résolutions externes sociales	83.9%
Nombre total de résolutions externes ESG votées	33
Pourcentage de vote en faveur des résolutions externes ESG	36.4%

Source : AIGSL - au 31/12/2022

Votes par thématiques	Nombre de résolutions
Enjeux ESG	71
Enjeux Environnementaux	98
Enjeux Sociaux	137
Enjeux de Gouvernance	17720
Total	18026

Source : AIGSL - au 31/12/2022

b. Présentation de la politique d'engagement et bilan

a) Notre philosophie d'engagement

Abeille Asset Management prête une attention particulière à la gouvernance des entreprises dans lesquelles elle est investie. De manière générale, Abeille Asset Management utilise son influence auprès des émetteurs pour encourager l'adoption de meilleures pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance (ESG), plutôt que d'exclure ou désinvestir. En revendant leurs participations, les investisseurs cessent en effet de pouvoir exercer cette influence sur les sociétés et risquent d'être remplacés par des actionnaires moins concernés par les enjeux ESG.

Néanmoins, dans certains cas, Abeille Asset Management se permet d'appliquer une approche d'exclusion, souhaitant ainsi ne pas cautionner des pratiques qui viendraient contrevenir à son positionnement d'investisseur responsable et engagé.

Cette stratégie d'exclusion des sociétés controversées a été appliquée à l'ensemble de nos fonds ouverts depuis 2022, et ce dans deux cas :

- Les entreprises qui ne respectent pas l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse suffisamment sévère au sens de notre équipe d'analyse ESG.

Ces politiques seront mises à jour régulièrement afin de mieux intégrer la notion d'incidences négatives en matière de durabilité.

b) Escalade

Nous évaluons l'avancée et l'efficacité des engagements de manière régulière, que ce soit sur des questions de stratégie, de performance, d'ESG en général ou de vote en AG spécifiquement.

Par exemple, nous maintenons une base de données pour enregistrer nos votes et notre engagement auprès des entreprises, ce qui nous permet d'examiner l'efficacité de nos activités. Il peut arriver que, malgré notre engagement auprès des entreprises, nos préoccupations ne soient pas prises en compte de manière adéquate.

Dans ces circonstances, l'engagement peut être escaladé afin de cibler et obtenir des changements au niveau du conseil d'administration, de la direction, des pratiques ou de la stratégie.

c) Notre approche

L'actionnariat actif, alliant efficacité et responsabilité fait depuis longtemps partie de notre approche fondamentale de l'investissement.

Nous pensons qu'un dialogue persistant et constructif avec les émetteurs et les entreprises est essentiel pour préserver et accroître la valeur des actifs au nom de nos bénéficiaires et de nos clients.

A travers ce dialogue, nous questionnons certaines pratiques, encourageons d'autres, plus durables, et informons nos décisions d'investissement.

Par le biais d'échanges de mails, de réunions en face à face, d'appels téléphoniques et d'autres formats d'échange, nous encourageons les gouvernements et les entreprises à prendre en compte la durabilité dans son ensemble, car c'est ainsi qu'ils obtiendront le meilleur rendement pour les investisseurs tout en contribuant à construire un meilleur avenir pour la société.

Abeille Asset Management applique une approche totalement intégrée de l'investissement et de l'actionnariat en combinant les compétences de nos gestionnaires de fonds, de nos analystes d'investissement et de nos spécialistes ESG dans toutes les classes d'actifs.

Au cours de réunions quotidiennes, hebdomadaires et trimestrielles, nous suivons en permanence la gestion et la performance d'une entité, y compris les développements qui peuvent avoir un impact significatif sur la valorisation ou le profil de risque.

Dans le cadre de notre analyse, nous suivons les domaines de performance, y compris la gestion des principaux domaines ESG.

Si nous estimons ne pas disposer de suffisamment d'informations ou si nous avons identifié des lacunes, des améliorations dans la prise de conscience ou la gestion par une entité de ses risques et opportunités ESG, nous établissons un dialogue.

Ce dialogue est mené en étroite collaboration avec les gestionnaires de portefeuille et les analystes de recherche, et souvent dirigé par eux. Les informations clés sont diffusées dans des notes écrites sur l'entreprise, le secteur et les thèmes afin d'alimenter la génération d'idées, l'analyse, les prévisions et les conclusions sur la poursuite ou non de l'escalade.

Un engagement efficace nécessite des ressources importantes et la définition de priorités est essentielle.

Chaque année, nous élaborons des plans d'engagement, en rassemblant des données quantitatives et qualitatives, y compris nos scores ESG propriétaires et des recherches sectorielles et thématiques internes, afin de mettre en évidence les problèmes émergents qui doivent être repéré et classés par ordre de priorité.

Cet exercice permet également d'évaluer l'exposition à travers les classes d'actifs afin de prioriser des émetteurs privés et souverains et de prendre en compte des considérations telles que la taille

ou la valeur des participations, les développements récents, les relations existantes et les domaines dans lesquels nos clients sont le plus susceptibles de bénéficier de cette exposition.

De par son rattachement fonctionnel avec AIGSL, Abeille Asset Management lui a délégué également le sujet des engagements. AIGSL a enregistré en 2022 tous nos engagements dans sa base de données interne afin de faciliter le suivi des émetteurs, des entreprises et des représentants souverains dans lesquels nous sommes investis.

Pour garantir l'efficacité des démarches d'engagement, nous définissons les délais prévus pour les étapes et les objectifs ; nous suivons les progrès réalisés par rapport aux étapes et aux objectifs définis ; et nous révisons les objectifs, si nécessaire, en fonction des progrès réalisés.

Nous examinons les progrès réalisés par rapport à toutes les demandes d'engagement un an après qu'elles ont été faites, puis de manière continue.

Nous reconnaissons que les changements stratégiques clés prennent du temps à être mis en œuvre dans le processus opérationnel d'une entreprise.

Nous reconnaissons également que ces facteurs de réussite peuvent être subjectifs et que notre influence n'a peut-être pas été la seule force motrice de ce changement.

Cependant, nous pensons qu'il est important de suivre les progrès et de mesurer les résultats de nos engagements.

d) Résultats des engagements

Au cours de l'année 2022, AIGSL a entrepris 802 engagements, au nom d'Abeille Asset Management, auprès d'entreprises.

Parmi les engagements amenant une conclusion positive, 204 étaient " matériels ", c'est-à-dire des changements jugés particulièrement significatifs en termes de matérialité financière et d'impact et de résultats sociaux et environnementaux.

Veillez retrouver en annexe les engagements par thématiques, réalisés pour les fonds labélisés ISR en 2022.

e) L'engagement collaboratif

L'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs permet d'exercer une influence plus importante sur les entreprises, amenant à des résultats d'engagement plus impactant.

La collaboration permet le partage d'informations sur les risques existants et émergents en matière de durabilité et permet aux parties prenantes d'exercer leur influence collective pour être source de changement.

Nous sommes en contact avec les actionnaires et les parties prenantes au sens large par le biais de divers forums nationaux, régionaux et mondiaux qui facilitent les discussions et les actions collectives.

f) Considérations lors de la détermination de l'escalade

Lors de la prise de décision quant à l'escalade d'une mission, un certain nombre de facteurs seront pris en compte, notamment

- les circonstances dans lesquelles un problème a été soulevé ;
- les normes de meilleures pratiques et les directives des investisseurs ;
- les raisons et les explications fournies par l'entreprise ;
- l'importance potentielle du problème pour nos investissements et nos clients ;
- schéma des questions, en combinaison ou dans le temps ;
- les mandats, les préférences et les stratégies de portefeuille des clients ; et
- l'influence que l'initiative et les objectifs auront sur l'ensemble de l'actionnariat, et les possibilités de collaboration avec d'autres parties prenantes.

g) Les formes d'escalade

Abeille Asset Management utilise tous les moyens d'engagement à sa disposition afin de responsabiliser les sociétés et les amener à s'aligner sur nos attentes.

L'approche particulière et les voies que nous adoptons dépendent des circonstances de chaque cas et peuvent changer à la lumière des progrès ou d'autres développements.

L'escalade peut inclure :

- *Un engagement renforcé* : Des réunions supplémentaires sont organisées avec la direction de l'entreprise et/ou les administrateurs non exécutifs afin d'améliorer les performances.

- *Un engagement collaboratif* : Nous unissons nos forces à celles d'autres investisseurs pour avoir des leviers plus importants.

- *Actions lors des réunions d'actionnaires, y compris les déclarations et les questions communes* :

Nous pouvons faire circuler une déclaration de problèmes ou soulever des préoccupations lors des réunions d'actionnaires.

Cela a l'avantage de nous permettre d'engager l'ensemble du conseil d'administration, de sensibiliser et d'obtenir potentiellement l'attention de la presse.

- *Voter contre l'entreprise* : Lorsqu'une entreprise continue à ne pas répondre à nos attentes, nous pouvons, en tant qu'actionnaires, choisir de ne pas soutenir certaines de ses résolutions en assemblée générale ou de voter contre la direction.

A notre sens, les résolutions suivantes sont les plus pertinentes pour exprimer notre désaccord avec la gestion de l'entreprise : nomination des administrateurs, nomination des auditeurs, approbation du rapport annuel et/ou des comptes.

Les entreprises sont informées des intentions de vote avant que les votes ne soient effectués, et des raisons du vote après qu'il ait eu lieu, afin d'améliorer les performances de l'entreprise par rapport à des paramètres conformes à notre stratégie d'engagement.

Les détails complets de notre politique de vote sont disponibles sur notre [site web](#).

Nous pouvons utiliser n'importe quelle combinaison de votes et pouvons également décider d'augmenter ces votes négatifs au fil du temps.

- *Résolutions d'actionnaires* : Sur certains marchés, il peut être approprié de déposer/voter pour une résolution d'actionnaire pertinente.

Il s'agit de propositions d'actionnaires, déposées dans le but de modifier l'approche d'une société sur un sujet en particulier (climat, biodiversité, transparence, chaîne d'approvisionnement, conditions de travail...)

- *Désinvestissement sélectif* : Comme déjà vu plus haut, lorsque ni l'engagement ni le vote ne se sont avérés efficaces pour susciter le changement requis, nous pouvons vendre les actions et/ou le crédit de l'entité, augmentant ainsi le coût du capital des entreprises.

h) Exemple d'engagement en 2022 :

Korian

Dans le cadre d'un dialogue suivi avec Korian, nous avons rencontré la société afin d'échanger sur les KPIs que la communauté des investisseurs souhaite voir figurer dans les rapports annuels de Korian.

L'entreprise nous a également présenté les résultats d'une consultation qu'elle a menée avec 1500 parties prenantes, dans le cadre de son projet de passer entreprise à mission. L'entreprise a également présenté la gouvernance probable de son comité à mission.

Téléperformance

Suite à la chute du cours de bourse de la société, en lien avec l'annonce d'une enquête pour pratiques anti-syndicales et mauvaises conditions de travail par le gouvernement colombien, nous avons (avec un collectif de plus de 10 investisseurs), contacté et obtenu un rendez-vous avec le management de Téléperformance, afin d'insister sur la nécessité de signer un accord cadre global, permettant d'assurer une meilleure gestion des relations sociales, et un meilleur traitement du capital humain.

De plus, suite aux questions écrites que nous avons déposées à l'AG de Téléperformance, nous avons pris contact avec la société afin de discuter ensemble des réponses apportées aux questions de représentation des employés, la gestion des alertes liées aux enjeux RH, le processus de prise en compte des enjeux droits humains, droit du travail lors d'implantation dans un pays et transparence des données.

EDF

Dans le cadre de notre politique charbon, nous avons contacté EDF afin de les interroger sur leur date de sortie du charbon, la faisabilité de cette sortie du charbon en France, et des détails supplémentaires, avec une sortie à 2030 en Chine. Edf nous a répondu et nous poursuivons le dialogue avec eux.

c. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

a) Fonds ouverts

Nous appliquons des politiques d'exclusions sur les armes controversées et cannabis d'AIGSL, avec qui nous avons un rattachement fonctionnel. Depuis notre séparation en septembre 2021, nous sommes en cours de rédaction et de validation de nouvelles politiques d'exclusions que nous appliquerons à nos fonds ouverts. Ces nouvelles politiques seront en cours d'implémentation depuis 2022 et concernent les thèmes suivants : armes controversées, cannabis, charbon, tabac, les controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unies.

b) Principal Mandant, Abeille Assurances

En 2021, nous avons coconstruit avec notre principal mandant Abeille Assurances une démarche « long terme » et avec une forte conviction de l'importance de la prise en compte des facteurs ESG dans la lutte contre le changement climatique, et particulièrement l'objectif de neutralité carbone à 2050. En vue de l'atteinte de cet objectif, nous nous appuyons sur une multitude d'approches ESG : exclusions normatives (armes controversées, cannabis), exclusions sectorielles (charbon et tabac), exclusions relatives au Pacte mondial des Nations Unies, intégration ESG et réduction intensité carbone, investissements 'verts' et engagement (votes en AG, dialogue, initiatives collectives...). Cette démarche est ainsi appliquée depuis juin 2021 et est toujours d'actualité en 2022.

c) Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

Fonds ouverts - politiques d'exclusions charbon :

En 2022, une politique charbon a été déployée sur nos fonds ouverts. Cette politique d'exclusion charbon interdit les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines) ;
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique ;
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique ;
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20% ;
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes ;
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW.

Abeille Asset Management souhaite ainsi s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon sur toutes les classes d'actifs d'ici à 2030. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management a travaillé conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

Principal Mandant, Abeille Assurances – politique d'exclusion charbon :

En 2022, dans le cadre de la démarche ESG, coconstruite avec Abeille Assurances, nous appliquons les exclusions sectorielles précédemment mentionnées. Concernant le climat, dans le cadre de l'adhésion d'Abeille Assurances à la Powering Past Coal Alliance, nous les accompagnons dans leur engagement pour la sortie de l'ensemble des positions liées au charbon thermique d'ici 2030 au plus tard.

- Les entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon
- Les entreprises prévoyant une augmentation substantielle de leur volume annuel de production de charbon,
- Les entreprises dont 20% des revenus proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir du charbon pour les énergéticiens,
- Les entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes,
- Les entreprises dont la capacité de production de charbon dépasse 5 000 MW.

Grâce à notre collaboration avec Abeilles Assurances, nous avons réduit de 9% l'exposition de leurs mandats aux entreprises ayant recours au charbon thermique en 2021.

V. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- a. Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement

Afin de déterminer l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie Européenne, Abeille AM se repose sur des données fournies par Moody's ESG Solutions qui a développé une méthodologie d'analyse permettant d'identifier la part du chiffre d'affaires éligible puis aligné des émetteurs. Cette méthodologie se base sur une approche en trois étapes :

1. **L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la Taxonomie**, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :
 - a. **Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs (NACE²) définis par la taxonomie verte européenne.** Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la Taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs.
 - b. Une fois les activités éligibles identifiées, certaines sont directement alignées et d'autres dites de transition requièrent l'utilisation de seuils techniques. Pour les activités de transition, les données prises en compte sont reportées publiquement par les émetteurs. **Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie.**
2. **L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé** par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne. Cette analyse prend en considération la performance ESG de l'émetteur et les controverses liées au changement climatique, à la gestion des ressources en eaux, à la lutte contre la corruption, à l'économie circulaire et la gestion des déchets ou encore à la protection des écosystèmes.
3. **L'analyse du respect des garanties sociales minimales**, telles que définies par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales sur les Droits de l'Homme. Cette analyse se fait en tenant compte des politiques des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétales et des controverses éventuelles sur ces sujets.

Ce n'est qu'à l'issue des trois étapes qu'un pourcentage d'alignement à la Taxonomie peut être déterminé. La part de l'encours éligible ou aligné s'obtient par multiplication entre l'encours détenu et le pourcentage éligible ou aligné de l'émetteur. L'éligibilité et l'alignement sont mesurés sur le chiffre d'affaires des émetteurs analysés.

² Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

Nous avons fait le choix d'utiliser un prestataire dont l'approche nous semblait la plus conservatrice et dont l'ensemble des données sous-jacentes pouvaient être tracées, sans utilisation d'hypothèse.

Le pourcentage d'alignement et d'éligibilité est calculé sur les émetteurs couverts, ainsi les émetteurs non évalués sont exclus du calcul.

Aussi, jusqu'à la publication des pourcentages d'alignement directement par les émetteurs, obligatoire à partir de l'exercice fiscal 2022 et donc disponible à compter de 2023, les taux d'éligibilité et d'alignement de nos encours peuvent apparaître plus conservateurs que dans la réalité.

a) Portefeuille OPC ouverts

Taxonomie privés	Encours éligibles	Encours alignés	Taux de couverture (en % des émetteurs privés)
Portefeuille	38,6%	4,7%	54,5%
Indice	45,0%	8,8%	49,1%

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

b) Portefeuille actif total

Taxonomie privés	Encours éligibles	Encours alignés	Taux de couverture (en % des émetteurs privés)
Portefeuille	47,5%	8,1%	46,4%
Indice	45,0%	8,8%	49,1%

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

- b. Part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)

a) Charbon

Activités liées au charbon thermique ou « Part Brune »

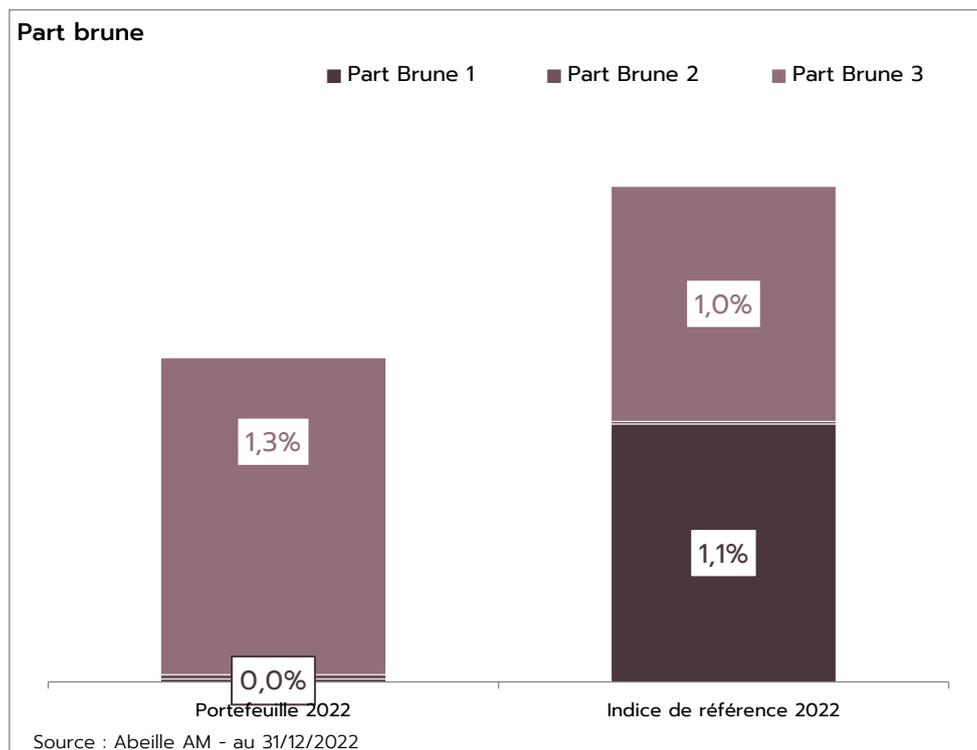
Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. Depuis 2019, cette analyse a été affinée : à l'identification du niveau du chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ses activités relatives au charbon thermique, nous avons ajouté son identification en fonction de sa capacité de production, et/ou de son implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique. Les éventuels engagements de sortie du charbon, et/ou les engagements pris dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets » sont également pris en considération. Trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de charbon thermique	Chiffre d'affaires ou production d'énergie ou capacité installée ≥	Capacité installée ≥	Expansion (nouvelles capacités) ≥
Part brune 1	20 %	5 GW	Oui
Part brune 2	10 %		
Part brune 3	0 %		

Exploitation charbon thermique	Chiffre d'affaires ≥	Production annuelle (millions de tonnes) ≥	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	20 %	10	Oui
Part brune 2	10 %		
Part brune 3	0 %		

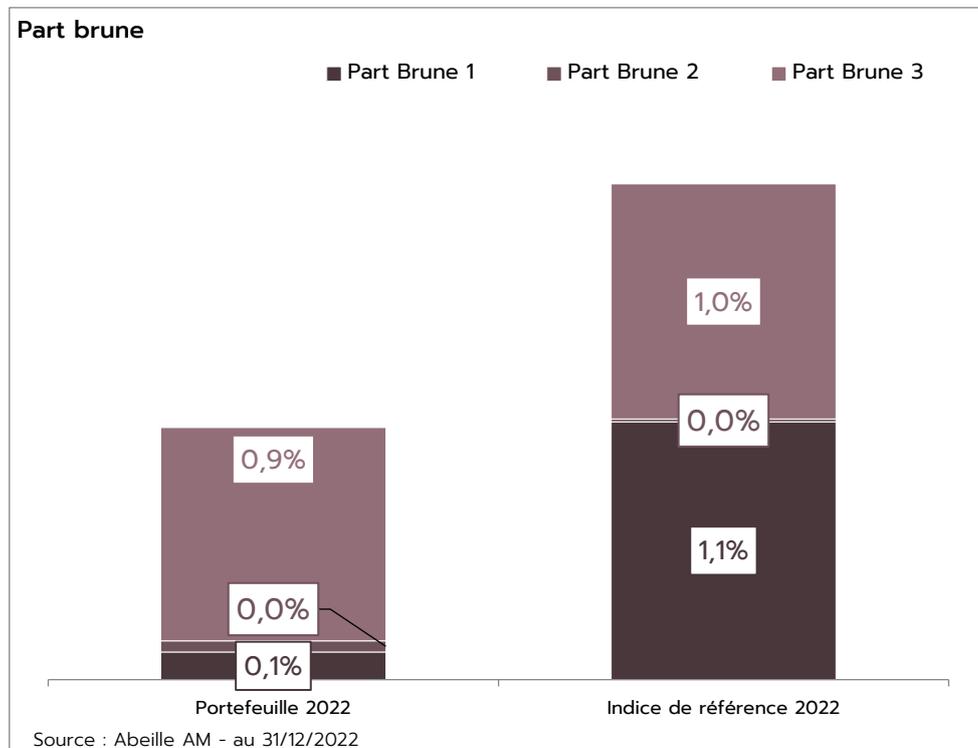
Portefeuille OPC ouverts

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'encours d'émetteurs privés en portefeuille :



Portefeuille actif total

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'encours d'émetteurs privés en portefeuille :



Certains émetteurs qui étaient associés au charbon en 2021 ne le sont plus en 2022 en raison de d'objectifs de réduction approuvés par la Science Based Targets Initiative (statut « Well-below 2°C » ou « 1.5°C »), notamment pour Enel, EDP, et EDF entre autres. A titre d'exemple EDF n'a pas été placée sur la liste d'exclusion sur le charbon d'Abeille AM car l'entreprise a pris des engagements SBTi en décembre 2020 et ses plans de sortie du charbon en France (2026) et au Royaume-Uni (2024) avaient été jugés convaincants par l'analyse ESG. Par ailleurs, en 2019, EDF s'est engagée à sortir de la production d'électricité à base de charbon d'ici 2030 toutes zones géographiques confondues. Suite à nos échanges avec l'ONG Reclaim Finance début 2022, Abeille AM a engagé en fin d'année avec EDF sur les modalités de sortie d'ici à 2030 de des actifs de la société en Chine. Abeille AM a également demandé au groupe des clarifications sur la situation de deux sites (Cordemais et West Burton A), par rapport aux affirmations d'EDF dans son DEU 2021, et de confirmations des nouvelles dates de fermetures de ces sites. L'entreprise nous a répondu que le site de Cordemais fermera en 2024 ou en 2026 et que le site de West Burton fermera en mars 2023. La société de gestion interrogé le groupe sur la sortie du charbon thermique d'ici 2030, notamment via la vente des participations de 35% dans Datang Sanmenxia Power Generation Company Ltd et la vente de 49% dans Fuzhou Power Generation Company, mais EDF n'a pas communiqué de date sur la vente des participations minoritaires avant 2030 en Chine.

b) Encours investis dans le gaz et le pétrole

Portefeuille OPC ouverts

Oil & Gas	Exposition portefeuille		Exposition indice
Liste	Montant (en €)	% poche émetteurs privés	%
Oil & Gas non-conventionnel MSCI (émetteurs dont la production en chiffre d'affaires de pétrole non-conventionnel est supérieure à 1%)	616 434 673,70	3,83	1,67

Source : Abeille AM, au 31/12/2022

Portefeuille actif total

Oil & Gas	Exposition portefeuille		Exposition indice
Liste	Montant (en €)	% poche émetteurs privés	%
Oil & Gas non-conventionnel MSCI (émetteurs dont la production en chiffre d'affaires de pétrole non-conventionnel est supérieure à 1%)	834 733 157,07	1,83	1,47

Source : Abeille AM, au 31/12/2022

VI. Calcul Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR)

a. Principal Mandant, Abeille Assurances

Pour être à la hauteur des enjeux climatiques, Abeille Assurances, préalablement au rachat, a choisi d'être signataire de la campagne Objectif Zéro sous la houlette de la COP26 via la « Net-Zero Asset Owner Alliance ». Nous l'accompagnons donc dans la réalisation de l'objectif Groupe « net zéro » qui permet d'aligner son modèle économique sur l'Accord de Paris, notamment via le développement d'un outil de modélisation de l'intensité carbone de nos portefeuilles.

L'intégration d'Abeille Asset Management dans Aéma Groupe en 2021 ne remet pas en cause nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et nous permettra de définir une ambition commune dans nos objectifs climatiques.

La stratégie climat que nous avons coconstruite avec Abeille Assurances en 2021 a pour but l'atteinte des objectifs de Paris via la minimisation des risques et la saisie des opportunités climatiques. Pour cela, nous travaillons autour de trois blocs :

1. Une ambition et des objectifs – nous nous sommes engagés à réduire l'intensité carbone du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances de 25% à l'horizon 2024.
2. Des leviers d'action climat afin de réduire les émissions des portefeuilles, nous continuerons d'optimiser nos décisions d'investissement, et notamment d'investir dans des solutions favorisant la transition climatique et environnementale. Nous renforcerons progressivement notre démarche d'engagement auprès des entreprises des secteurs les plus fortement carbonés, à mesure que celles-ci ne répondent pas aux objectifs de l'Accord de Paris. Une accélération des programmes de formation interne sur le climat et des actions de sensibilisation toujours plus importantes en externes nous permettra d'inclure l'ensemble de nos parties prenantes dans la transition
3. La gestion des risques climat – nous continuerons d'identifier, analyser et gérer les risques matériels du climat sur notre portefeuille d'investissement

En 2022, de par son appartenance au Groupe Aviva Plc, Abeille Assurance avait un objectif de réduction d'intensité carbone à horizon 2025 par rapport à 2019, s'inscrivant dans les exigences du protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance. L'indicateur utilisé est l'intensité carbone en

tCO₂eq/M\$ de chiffre d'affaires. Il prend en compte les émissions scope 1 et 2. Depuis notre intégration dans Aéma Groupe, Abeille Assurances travaille pour réintégrer cet objectif.

Cet objectif de réduction répond à l'exigence de la NZAOA « *Les objectifs des signataires doivent viser des réductions de carbone de 16% à 29% d'ici 2025* ». Cette fourchette a été fixée par l'alliance à partir d'un travail de construction de trajectoire sur les scénarios 1.5°C du GIEC.

A ce jour, nous reconnaissons que notre démarche de fixation d'objectifs de réduction carbone comporte plusieurs limites :

- Le scope 3 n'est pas encore pris en compte en raison du manque de données réelles scope 3 actuellement divulguées par les entreprises.
- Nous nous reposons sur des objectifs formulés en intensité carbone plutôt qu'en émissions absolues.
- Nos objectifs n'ont pas été déclinés au niveau des secteurs d'activité économique.
- Nous devons développer notre capacité à analyser la crédibilité des trajectoires net zéro des entreprises.
- Les scénarios et projections utilisés reposent sur des hypothèses ayant plusieurs limites intrinsèques, notamment liées aux contraintes sur les modélisations des données.

Un plan d'actions avait été détaillé l'année dernière sur notre ambition à améliorer nos méthodologies, outils et se fixer des objectifs plus ambitieux. Néanmoins, notre rapprochement effectif avec OFI AM courant 2023 va nous offrir la possibilité de capitaliser sur leur expertise et développer une politique commune.

b. Fonds ouverts

En 2022, l'ensemble des fonds labélisés ISR dans la version du référentiel 2020 ont surperformé leur univers d'investissement sur l'intensité carbone.

De même notre fonds thématique Aviva Croissance Durable ISR, prend en compte dans sa stratégie les objectifs d'investissement durables liés au climat.

Plus spécifiquement à Abeille Asset Management nous avons également pour objectif :

- D'améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.
- Développer une stratégie d'alignement pour nos investissements dans les obligations d'Etat.

Notre gestion des Actifs liquides

- *Evolution de l'intensité carbone*

L'intensité carbone est un outil efficace de pilotage de l'impact carbone de notre portefeuille d'actifs. Pour chaque classe d'actifs, l'intensité carbone est calculée de manière spécifique :

Les émissions de GES scope 1 et 2 ont été retenues pour le calcul de l'intensité carbone, au vu du peu de données reportées et fiables à ce jour sur le scope 3.

Nous utilisons l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille d'actifs comme métrique pour fixer nos engagements de réduction carbone. Cette intensité carbone est agrégée pour les actifs d'entreprise (actions et obligations d'entreprise en tCO₂eq/M\$CA) et actifs souverains (en tCO₂eq/PIB nominal).

Evolution de l'intensité carbone moyenne pondérée des fonds ouverts d'Abeille Asset Management :

	Intensité Carbone	Taux de couverture
2016	214,71	44,57%
2017	202,99	56,22%
2018	176,82	80,94%
2019	139,16	86,97%
2020	126,97	87,78%
2021	125,87	89,34%
2022	117,43	93,96%

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre scope 1 et scope 2 les plus récemment déclarées ou estimées normalisées par les ventes en USD, ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes. La source de la donnée est MSCI.

L'intensité carbone du portefeuille d'actifs d'Abeille Asset Management a diminué de 45,31% entre 2016 et 2021. En lien avec l'importance croissante des enjeux de décarbonation dans les décisions d'investissement de nos gérants, mais aussi dû à la situation sanitaire. Nous considérons l'évolution de l'intensité carbone économique comme une information essentielle mais non exhaustive de notre performance climatique, car elle est directement liée à l'évolution des prix ou de biais sectoriels dans nos décisions d'allocation.

- Objectifs de réduction des émissions carbone

En tant que société de gestion d'actifs, nous accordons une forte importance aux engagements bas-carbone pris par les entreprises de nos univers d'investissement, notamment les plus exposées aux enjeux de décarbonation.

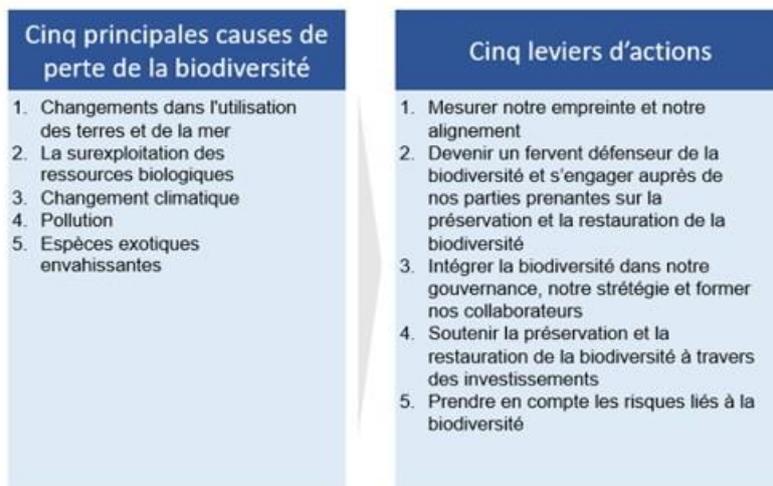
VII. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

a. Contexte

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

- b. Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Les indicateurs qui seront utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

a) Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%³. En 2018, le MSA était à 63%⁴ contre une limite planétaire fixée à 72%.

- c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité

Le MSA.km² est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

³ Johan Rockström et Will Steffen

⁴ Club B4B+

GBS comme outil d'analyse de l'empreinte biodiversité

En 2022, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km²) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Actifs liquides (2022) :

Le portefeuille d'actifs liquides mesuré correspond à l'ensemble des positions à l'exception de celles correspondant à des émetteurs souverains. Cette exclusion est justifiée par la méthodologie de Carbon4 Finance qui est en cours de précision sur cette classe d'actif, afin de garder une comparabilité du portefeuille entre les années. Nous nous étions fixés comme objectif d'améliorer notre niveau de couverture sur la donnée biodiversité et nous sommes passés d'un niveau de couverture de 62% à près de 93% à fin 2022.

BIODIVERSITY REALM	ACCOUNTING CATEGORY	AGGREGATED SCORE MSA.KM ²	
		PORTEFEUILLE OPC ouverts	INDICE DE RÉFÉRENCE
AQUATIC	DYNAMIC	2,61	2,96
	STATIC	143,95	166,92
TERRESTRIAL	DYNAMIC	253,30	256,24
	STATIC	3 550,58	3 419,75

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

Taux de Couverture	
PORTEFEUILLE OPC ouverts	INDICE DE RÉFÉRENCE
92,8 %	93,2 %

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

d. Démarches d'amélioration et mesures correctives

A ce jour nous n'avons pas encore défini de trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030. En revanche, nous nous appuyerons prochainement sur l'expertise et les outils d'OFI AM avec qui nous nous sommes rapprochés définitivement. Une politique d'exclusion commune dans le secteur de l'huile de palme a été mise en place courant 2023.

Dans ce cadre de fusion, une réflexion est en cours sur une éventuelle politique d'exclusion sur les biocides, produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique, tels que des désinfectants, des produits de protection, ou qui ont pour objectifs de combattre des êtres nuisibles (insecticides, rodenticides etc.).

Pour conclure, nous avons besoin : d'avoir la publication d'un scénario mondial de référence, d'améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km2 et de progresser sur les trois autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030. L'appréciation des risques demande une distinction claire entre les principaux risques émanant des impacts causés par la stratégie d'investissement et les principaux risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels l'entité a investi (double matérialité). Ces éléments sont à fournir de manière réglementaire à partir de 2023.

VIII. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2022, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- Au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- Au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- A la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone
2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Courant 2022, les chantiers concernant les risques de durabilités ont été interrompus dans l'attente du rapprochement avec l'entité OFI AM. Cette fusion à présent effective, nous travaillons à ce jour sur une prise en compte plus approfondie des risques ESG dans notre gestion.

IX. Informations relatives aux indicateurs d'incidence négatives (PAI) en matière de durabilité

a. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Abeille AM prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Pour rappel, les facteurs de durabilité sont entendus par le Règlement SFDR comme les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. La présente déclaration sur les mesures et politiques adoptées pour suivre ces incidences couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Afin de prendre en compte dans sa gestion les principales incidences négatives (ou PAI pour principal adverse impact) sur les facteurs de durabilité rappelés ci-dessus de ses investissements, Abeille AM suit les indicateurs suivants :

Pour les émetteurs privés, Abeille AM tient compte des 14 indicateurs d'incidences négatives obligatoires, à savoir :

1. Emissions de GES
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Par ailleurs, deux indicateurs d'incidences négatives optionnelles ont été sélectionnées, il s'agit de :

- Pour les questions environnementales : la part d'investissements dans des entreprises produisant des produits chimiques
- Pour les questions sociales : l'insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Pour les émetteurs souverains, : deux indicateurs obligatoires spécifiques sont suivis, à savoir :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

b. Description des politiques visant à identifier et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Abeille AM prend en compte certaines principales incidences négatives en matière de durabilité notamment grâce à ses politiques d'exclusion systématiques. Celles-ci définissent la façon dont sont appliquées les exclusions fondées sur des critères ESG dans le cadre de ses décisions d'investissement.

Afin de renforcer la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité, Abeille AM s'engage à intégrer toujours plus cette notion dans sa prise de décision d'investissement. Pour calculer les indicateurs quantitatifs, Abeille AM s'appuiera sur le fournisseur de données extra-financières Clarity AI.

Abeille AM pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations liées aux PAI ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG

Abeille AM pourra compléter les informations manquantes via des recherches supplémentaires de données publiques et/ou de l'engagement avec les émetteurs.

Bien qu'Abeille AM s'appuie sur ses data provider et sa recherche interne, il ne s'engage pas sur une couverture complète de ses actifs.

Abeille AM a effectué un exercice d'identification et de hiérarchisation des indicateurs d'incidences négatives en matière de durabilité. Nous nous engageons à mettre en œuvre le suivi opérationnel nécessaire pour rendre compte régulièrement de ces données.

Cette liste pourra évoluer à l'avenir.

Sur les 18 PAI mentionnés ci-dessus, 11 PAI ont été classés en tant que Niveau 1 et sont définis comme 'prioritaires'.

Les 7 autres PAI, ont été classés en tant que Niveau 2.

Nous adoptons une stratégie d'exclusion des sociétés controversées, qui s'applique à l'ensemble de nos fonds ouverts, dans deux cas :

- Les entreprises qui ne respectent pas l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse suffisamment sévère au sens de notre équipe d'analyse ESG.

Principales Incidences Négatives	Niveau
----------------------------------	--------

Émissions de gaz à effet de serre	1. Emission de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, 3)	Niveau 1
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille	
	4. Exposition au secteur des énergies fossiles	
Biodiversité	7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité	
Questions sociales et relatives aux employés	10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE	
	11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôles du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE	
	13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes / femmes)	
	14. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	
Environnement	15. Intensité carbone	
Social	16. Pays concernés par des violations de droits sociaux	

Émissions de gaz à effet de serre	5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable	Niveau 2
	6. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs	
Eau	8. Rejets de polluants dans l'eau	
Déchets	9. Déchets dangereux et radioactifs	
Questions sociales et relatives aux employés	12. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes	
Combustibles fossiles	17. Part des actifs engagés dans des activités liées aux combustibles fossiles	
Efficacité énergétique	18. Part des actifs à faible efficacité énergétique	

Le choix de ces PAI dits prioritaires fut justifié par le respect de tous les critères suivants :

L'ambition sociale d'AEMA Groupe auquel Abeille AM appartient ;

Le cadre réglementaire des autres textes de lois sur le sujet lié au développement durable et notamment la Loi Energie Climat (LEC 29) pour le Climat et la biodiversité ;

L'alignement avec les stratégies actuelles de nos portefeuilles ;

Pour nos portefeuilles concernés par le label ISR, l'alignement avec le pilier 6 dudit label ;

La qualité et la disponibilité des données (notamment le taux de couverture disponible) ;

Le suivi trimestriel de chaque PAI 'prioritaire' sera effectué lors d'un comité dès 2022. Ce comité aura vocation, entre autres, à suivre l'évolution des PAI 'Niveau 1' et des actions possibles en vue de les améliorer (telles que la restructuration de portefeuilles, le dialogue actionnarial, etc.)

Un reporting annuel exhaustif en lien avec l'obligation réglementaire SFDR sera publié durant l'année 2023, incluant tous les PAI obligatoires et indépendamment de leur hiérarchisation interne.

c. Politique d'engagement

Abeille AM a conçu une politique de vote et d'engagement qui est mise en œuvre par les équipes ESG.

Cette politique couvre un grand nombre d'enjeux ESG, dont les enjeux du changement climatique, et définit notamment le positionnement d'Abeille AM sur les sujets liés à l'intégration du développement durable par l'entreprise.

En complément de cette politique de vote et d'engagement, des lignes directrices d'engagement pourront être formulées annuellement par la direction générale d'Abeille AM.

La politique de vote et d'engagement sera un levier permettant d'agir sur l'un ou plusieurs des indicateurs d'incidences négatives.

Les sujets clefs définis dans cette politique sont :

- Leadership et efficacité du conseil d'administration (composition du conseil d'administration, équilibre ; objectif, normes, valeurs et culture ; indépendance etc.) ;
- Responsabilisation (ponctualité de l'information ; contrôles internes ; rapports

du comité d'audit et de l'auditeur etc.) ;

- Rémunération ;
- Responsabilité d'entreprise / prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (changement climatique ; risques, opportunités et impacts liés au développement durable etc.) ;
- Organismes de placement (indépendance ; réémission d'actions propres).

De par son Transitional Service Agreement, Abeille Asset Management délègue à AIGSL ses votes et engagements et ce jusqu'au 31/12/2022. Les engagements seront réinternalisés au fur et à mesure que cette échéance approche. Le vote sera géré par un fournisseur de services de vote par procuration (proxy) à partir de 2023.

d. Références aux normes internationales

A ce jour, Abeille AM est signataire de plusieurs codes et principes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des investisseurs.

- Abeille AM est membre de l'EUROSIF,
- Abeille AM est membre du Carbon Disclosure Project (CDP)
- Abeille AM est signataire de la Climate Bonds Initiative (CBI)

De plus, tous les produits d'Abeille AM ayant obtenu le label ISR et promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales se réfèrent au Pacte Mondial des Nations Unies pour mesurer la performance des émetteurs sur la thématique « droits humains ».

Par ailleurs, Abeille AM se réserve le droit d'adhérer à de nouvelles initiatives, locales ou internationales, permettant de renforcer l'intégration des incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Ci-dessous l'ensemble des PAI pour l'entité Abeille Asset Management au 31/12/2022.

Description	PAI	Résultat	Taux de Couverture - Poids
Emissions scope 1 (Teq CO2)	SFDR - PAI 1.1	1 756 130,33	83,5%
Emissions scope 2 (Teq CO2)	SFDR - PAI 1.2	384 204,08	83,5%
Emissions scope 3 (Teq CO2)	SFDR - PAI 1.3	12 643 190,87	83,5%
Emissions scope 1+2+3 (Teq CO2)	SFDR - PAI 1.4	14 783 525,28	83,5%
Emissions scope 1+2+3 / EVIC (Teq CO2/million d'EUR) (*)	SFDR - PAI 2.1	387,4231214	83,5%
Emissions scope 1+2+3 / CA (Teq CO2/million d'EUR) (*)	SFDR - PAI 3.1	754,3633223	83,7%
Exposition au secteur des énergies fossiles (Yes/No)	SFDR - PAI 4.1 = "Yes"	13,5%	98,5%
	SFDR - PAI 4.1 = "No"	84,9%	
Consommation d'énergie non-renouvelable (GWh) (*)	SFDR - PAI 5.1	18 742,69	55,8%
Production d'énergie non-renouvelable (GWh) (*)	SFDR - PAI 5.2	148 864,66	7,3%
Consommation d'énergie renouvelable (GWh) (*)	SFDR - PAI 5.3	1 692,26	55,8%
Production d'énergie renouvelable (GWh) (*)	SFDR - PAI 5.4	21 796,17	7,3%
Consommation d'énergie (GWh) (*)	SFDR - PAI 5.5	22 231,25	94,0%
Production d'énergie (GWh) (*)	SFDR - PAI 5.6	168 418,63	7,4%
Part d'énergie non-renouvelable consommée (%) (*)	SFDR - PAI 5.7	65,7%	55,8%

Part d'énergie non-renouvelable produite (%) (*)	SFDR - PAI 5.8	75,7%	7,3%
Consommation d'énergie / CA (GWh/million d'EUR) (*)	SFDR - PAI 6.1	0,45	93,8%
Part de sites situés à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité (%) (*)	SFDR - PAI 7.1	1,0%	95,9%
Part du CA provenant d'activités qui impliquent une perturbation substantielle de la biodiversité (%) (*)	SFDR - PAI 7.2	3,0%	96,8%
Emissions hydrauliques (T/million d'EUR) (*)	SFDR - PAI 8.1	Pas couvert	0,0%
Déchets dangereux (Tonnes)	SFDR - PAI 9.1	12,76	0,1%
Violation des principes de l'UNGC et de l'OECD (Yes/No)	SFDR - PAI 10.1 = "PASS"	0,4%	100,0%
	SFDR - PAI 10.1 = "FAIL"	8,0%	
	SFDR - PAI 10.1 = "WATCHLIST"	91,6%	
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes de l'UNGC et de l'OECD (*)	SFDR - PAI 11.1	0,65	0,2%
Ecart de rémunération homme/femme non ajusté (*)	SFDR - PAI 12.1	0,27	0,2%
Ecart de rémunération homme/femme médiane (*)	SFDR - PAI 12.2	0,17	0,0%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (*)	SFDR - PAI 13.1	0,38	95,6%

Nombre de femmes membres du conseil d'administration (*)	SFDR - PAI 13.2	5,41	96,9%
Nombre d'hommes membres du conseil d'administration (*)	SFDR - PAI 13.3	9,07	95,6%
Nombre de membres du conseil d'administration (*)	SFDR - PAI 13.4	14,45	95,6%
Exposition à des armes controversées (Yes/No)	SFDR - PAI 14.1 = "Yes"	0,00	100,0%
	SFDR - PAI 14.1 = "No"	99,7%	

PAI EMETTEURS SOUVERAINS

Description	PAI	Moyenne Pondérée / Répartition	Taux de Couverture - Poids
Souverains - Emissions carbone (Teq CO2) (*)	SFDR_PAI_15.1	567 630 062,05	0,999996878
Souverains - Intensité carbone (Teq CO2/million d'EUR) (*)	SFDR_PAI_15.2	210,91	0,999996878
Souverains - Pays à risque de violation sociale (Yes/No)	SFDR_PAI_16.1 = "Yes"	3,12212E-06	1
	SFDR_PAI_16.1 = "No"	0,999996878	

PAI EMETTEURS PRIVES OPTIONNELS

Description	PAI	Moyenne Pondérée / Répartition	Taux de Couverture - Poids
Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone (Yes/No)	SFDR_PAI_OPT_ENV_4.1 = "Yes"	35,9%	39,00%
	SFDR_PAI_OPT_ENV_4.1 = "No"	3,1%	
Investissements dans des entreprises produisant des produits chimiques (Yes/No)	SFDR_PAI_OPT_ENV_9.1 = "Yes"	1,4%	98,40%
	SFDR_PAI_OPT_ENV_9.1 = "No"	97,0%	
Cas de mesures insuffisantes prises pour remédier aux violations des normes anti-corruption et anti-corruption (Yes/No)	SFDR_PAI_OPT_SOC_16.1 = "Yes"	20,6%	98,41%
	SFDR_PAI_OPT_SOC_16.1 = "No"	77,8%	
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin (*) Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin (en euros) (*)	SFDR_PAI_OPT_SOC_17.1	0,16	98,41%
	SFDR_PAI_OPT_SOC_17.2	1 431 385,16	

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

X. Annexes

a. Documents de références des Labels

Ci-dessous l'ensemble des documents de référence des labels ainsi que les guides d'utilisation.

Label ISR

Référentiel : https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Referentiel_LabelISR_22Juillet2020_Modif.pdf

Modalité de transition V1 vers V2 : <https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Transition-referentiel-label-ISR-V1-V2.pdf>

Guide d'interprétation : <https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Guide-dinterpre%CC%81tation-du-re%CC%81fe%CC%81rentiel-du-label-ISR-1er-fascicule-vf.pdf>

b. Liste des produits Article 8 et 9 (SFDR) commercialisés par Abeille AM

Article 6	Article 8
Dénomination des fonds	Dénomination des fonds
Afer Marchés Emergents	Afer Actions Euro ISR
Afer Multi Foncier	Afer Diversifié Durable ISR
Afer Patrimoine	Afer Avenir Senior
Afer-Sfer	ES Ofi Invest ISR Actions Euro
Afer Actions Amérique	ES Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro
Afer Actions Monde	ES Ofi Invest ISR Crédit Court Euro
Afer Inflation Monde	ES Ofi Invest Croissance Durable ISR
Afer Oblig Monde Entreprises	Massélia Investissements (SICAV FR)
Afer-Flore	ES Ofi Invest ISR Grandes Marques
ES Ofi Invest Dynamique Monde	ES Ofi Invest ESG Grandes Marques II
ES Ofi Invest Equilibre Monde	ES Ofi Invest ISR Patrimoine Monde
Global Allocation M	Euro Valeur ISR M
Ofi Invest Actions Croissance	Grandes Marques ISR M

Ofi Invest Développement	Obligations 5-7 M
Ofi Invest Diversifié	Ofi Invest ISR Actions Euro
Ofi Invest Dynamique Monde	Ofi Invest ESG Alpha Yield
Ofi Invest Dynamique Monde M	Ofi Invest ESG Crédit Europe
Ofi Invest Dynamique Monde Opportunités	Ofi Invest ESG Signatures Europe
Ofi Invest Equilibre Monde	Ofi Invest ISR Actions Europe
Ofi Invest Equilibre Monde M	Ofi Invest ISR Actions Japon
Ofi Invest Equilibre Monde Opportunités	Ofi Invest ISR Small & Mid Caps Euro
Ofi Invest Europe	Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro
Ofi Invest Flexible Monde	Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro 1-3
Ofi Invest Marchés Emergents	Ofi Invest ISR Crédit Court Euro
Ofi Invest Patrimoine	Ofi Invest ISR Croissance Durable
Ofi Invest Performance	ES Ofi Invest Monétaire CT
Ofi Invest Performance Diversifié	Ofi Invest ISR Grandes Marques
Ofi Invest Rebond	Ofi Invest ISR High Yield Euro
Rendement Diversifié M	Ofi Invest ISR Monétaire
UFF Global Allocation	Ofi Invest ISR Monétaire CT
UFF Rendement Diversifié	Ofi Invest Révolution Démographique Monde
Objectif 2026	Ofi Invest ISR Patrimoine Monde
Ofi Invest Actions Amérique	Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M
Ofi Invest Actions Britannia	Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités
Ofi Invest Actions France	Ofi Invest ISR Valeurs Euro
Ofi Invest Actions Immo Euro	Ofi Invest ISR Valeurs Europe
Ofi Invest Aggregate Euro	UFF Obligations 5-7 C
Ofi Invest Asie	UFF Rendement Trimestriel
Ofi Invest France Opportunités	
Ofi Invest Inflation Euro	

Ofi Invest Inflation Euro HD	
Ofi Invest Inflation Monde	
Ofi Invest Interoblig	
Ofi Invest Japon	
Ofi Invest Oblig International	
Ofi Invest Obliréa Euro	
Ofi Invest Rendement Europe	
Ofi Invest Valeurs Françaises	
Ofi Invest Yield Curve Absolute Return	

Source : Abeille AM - au 31/12/2022

c. Bilan des engagements réalisés sur les fonds labélisés ISR en 2022

Dénomination des fonds	Nombre total d'engagements	Engagements par thématiques		
		Environnement	Social	Gouvernance
<i>Ofi Invest ISR Actions Japon</i>	22	6	10	6
<i>Afer Diversifié Durable ISR</i>	72	39	22	11
<i>Ofi Invest ISR Monétaire</i>	15	8	6	1
<i>Ofi Invest ISR Actions Europe</i>	0	0	0	0
<i>Ofi Invest ISR Actions Euro</i>	67	40	19	8
<i>Ofi Invest ISR Actions Small&Mid Caps Euro</i>	5	4	0	1
<i>Ofi Invest ISR Valeurs Euro</i>	48	24	16	8
<i>Ofi Invest ISR Valeurs Europe</i>	49	31	12	6
<i>Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro</i>	39	20	11	8
<i>Ofi Invest ISR Grandes Marques</i>	60	31	14	15
<i>Ofi Invest ISR Crédit Court Euro</i>	7	4	3	0
<i>Grandes Marques ISR M</i>	60	31	14	15

<i>Ofi Invest ISR Croissance Durable</i>	46	23	14	9
<i>Afer Actions Euro ISR</i>	67	40	19	8
<i>Ofi Invest ISR Monétaire CT</i>	23	12	9	2
<i>Euro Valeur ISR M</i>	34	19	10	5
<i>Abeille Repo</i>	71	34	21	16
<i>ES Ofi Invest ISR Grandes Marques</i>	0	0	0	0
<i>ES Ofi Invest ISR Croissance Durable</i>	0	0	0	0
<i>ES Ofi invest ISR Crédit Bonds Euro</i>	0	0	0	0
<i>ES Ofi Invest ISR Actions Euro</i>	0	0	0	0
<i>Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités</i>	0	0	0	0
<i>ARP Pacte</i>	155	76	41	38
<i>Ofi Invest ISR Experimmo</i>	0	0	0	0
<i>ES Ofi Invest ISR Crédit Court Euro</i>	0	0	0	0
<i>Ofi Invest ISR Crédit Bonds Euro 1-3</i>	16	7	7	2
<i>Ofi Invest ISR Patrimoine Monde</i>	0	0	0	0
<i>ES Ofi Invest ISR Patrimoine Monde</i>	0	0	0	0
<i>Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M</i>	68	36	22	10

Glossaire

Actifs bloqués ou « stranded assets »

Actifs ayant perdu de la valeur en raison de l'évolution du marché, et notamment des contraintes réglementaires. Le secteur des énergies fossiles est particulièrement concerné, car pour limiter le réchauffement climatique, une partie des réserves de combustibles fossiles devra rester sous terre, et deviendrait donc sans valeur.

Agence de notation extra-financière

Les agences de notation extra-financière analysent et évaluent les entreprises et entités publiques relativement à leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Parmi les principales agences on peut citer Vigeo ou encore MSCI.

Agence Internationale de l'Énergie

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses États membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

Agence Internationale de l'Énergie atomique

Créée en 1957 par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

Bâtiments éco-conçus

Bâtiments dont le processus de construction (ou de réhabilitation) repose sur le respect de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que le confort et la santé des occupants.

Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIXème siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Chimie verte

Chimie qui repose sur la conception de produits et procédés chimiques permettant de réduire et éliminer l'utilisation et la génération de substances dangereuses (pour l'environnement et l'homme).

Controverses

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21ème Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à

Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les Etats membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et promouvoir plusieurs principes relatifs à : « la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une société pour l'amélioration de ses pratiques.

ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

Eurostat

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

Extra-financier

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

Freedom House

Organisation non-gouvernementale basée à Washington, œuvrant pour le développement des libertés et de la démocratie à travers le monde.

Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ou encore la vapeur d'eau (H₂O).

ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

MSA

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA

est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES. En 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

MSAppb*

MSAppb* par milliard d'euro investis ou MSA ppb* (Mean Species Average Part Per Billion = nombre moyen d'espèces observées dans un milieu donné sur une surface standardisée) par milliard d'euro investis.

MSA.km²

Unité de mesure du Global Diversity Score (GBS), où MSA est l'abondance moyenne des espèces (mean species abundance), une métrique exprimée en % caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé. Attention dans le Biodiversity Impact Analytics, le score agrégé de MSA.Km2, est donné pour 4 indicateurs qui sont Aquatic Dynamic, Aquatic Static, Terrestrial Dynamic et Terrestrial Static. Chaque indicateur représente la surface en km2 théorique impacté pour un facteur de 0% de MSA.

Obligations vertes ou « Green Bonds »

Emprunt obligataire émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une entité publique, destiné à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit

être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

Parties prenantes

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

Risques physiques

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

Scénario 2°

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

Technologies vertes

On entend par « technologies vertes » les solutions liées aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou

services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Organisation non-gouvernementale basée à Berlin dont l'objectif est de lutter contre la corruption.

Transparency International

Sources :

- Ademe
- Agence Internationale de l'Energie
- Agence Internationale de l'Energie Atomique
- Agence Parisienne du Climat
- Association Orée
- Encyclopédie Universalis
- France diplomatie
- Freedom House
- Insee
- La Tribune
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Novethic
- Organisation Internationale du Travail
- Transparency International

DISCLAIMERS

Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin.

Il est établi par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92-12 – FR 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342.

Ofi Invest Asset Management, issue de la fusion de OFI Asset Management et Abeille Asset Management, est une société du groupe Ofi invest, membre d'Aéma Groupe (Macif, Abeille Assurances, Aésio mutuelle). Le présent rapport porte sur l'exercice 2022 de l'entité Abeille Asset Management.

Ce document à caractère d'information ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Abeille Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Abeille Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. Abeille Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'Abeille Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'Abeille Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Abeille Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Abeille Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

MSCI ESG Research LLC's (« MSCI ESG») Fund Metrics products (the "Information") provide environmental, social and governance data with respect to underlying securities within more

than 23,000 multi-asset class Mutual Funds and ETFs globally. MSCI ESG is a Registered Investment Adviser under the Investment Adviser Act of 1940. MSCI ESG materials have not been submitted to, nor received approval from, the US SEC or any other regulatory body. None of the Information constitutes an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of any security, financial instrument or product trading strategy, nor should it be taken as an indication or guarantee of any future performance, analysis, forecast or prediction. None of the Information can be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. The Information is provided "as is" and the user of the Information assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information.

Provider is a designated affiliate of MSCI ESG Research LLC ("ESG LLC" which is a Registered Investment Adviser under the United States Investment Adviser Act of 1940. From time to time, applicable laws, regulations and rules may require ESG LLC to disclose information to, or otherwise communicate with, Subscriber. Subscriber hereby agrees that ESG LLC may deliver any such information or other communication electronically. In this regard, Subscriber acknowledges that Subscriber has had the opportunity and will continue to have the opportunity to access ESG LLC's most recent ADV disclosure brochure required by Rule 204-3 under the Investment Advisers Act of 1940 through ESG LLC's website or www.adviserinfo.sec.gov. ESG LLC may send other required communications to Subscriber by e-mail. Subscriber may revoke this general consent to electronic delivery at any time, or Subscriber may request a hard copy of any particular document covered by this consent.



Cette publication a été établie à partir de données produites par la société Carbon4Finance (C4F). Ces données ne doivent en aucune manière être reproduites, utilisées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de la société C4F. Les données sont fournies « en l'état » sans qu'aucune garantie, expresse ou tacite, ne soit donnée. En particulier, aucun élément contenu dans cette publication ne doit être interprété comme une déclaration ou une garantie, expresse ou implicite, concernant la pertinence d'investir ou d'inclure des sociétés dans des univers et/ou des portefeuilles. La responsabilité de C4F ne saurait être recherchée pour toute erreur ou omission ou pour tout dommage découlant de l'utilisation de la présente publication et/ou des données qu'elle contient, de quelque manière que ce soit.